

CLAP DE FIN ? ! ...

Dans le cadre de la négociation de l'accord concernant le projet Ebra Services, les organisations syndicales étaient convoquées par la direction ce 7 février 2020 pour une dernière relecture de l'accord finalisé rédigé par Valérie Noël.

Dès la réception de la première mouture le 25 janvier, la Filpac-CGT avait émis de vives réserves sur de nombreux points, provoquant des mouvements sociaux dans certains journaux. C'est dans le but d'arriver à un consensus que la DRH groupe a reçu les délégués CGT des titres ainsi qu'un représentant de la fédération Filpac-CGT le 6 février. **Après presque trois heures de débat, la CGT a obtenu les engagements supplémentaires suivants :**

- le maintien dans la convention de la presse quotidienne régionale et le passage automatique à la convention de la presse en région quand celle-ci sera négociée
- une prime de mobilité de 40 000 € pour tous les salariés qui devront rejoindre une ville « mère » de manière contrainte
- l'engagement à ce que chacun ait toutes les informations nécessaires pour se projeter professionnellement dans Ebra Services (horaires, organisation, etc.) avant de faire le choix définitif d'intégrer ou pas cette nouvelle entité
- la prise en charge des frais et le temps de trajet considéré comme du temps de travail si un salarié basé sur un site « satellite » doit se rendre ponctuellement dans une ville « mère » sur demande de la direction
- la prise en charge par la direction de la journée de solidarité qui sera considérée comme un jour férié chômé et payé
- pour les services impactés par la modulation : la communication individuelle au salarié de son planning par semestre (et non plus au trimestre ou par mois) avec la possibilité d'une modification ponctuelle pour surcroît d'activité uniquement (et non plus pour remplacement d'un salarié absent)
- l'engagement ferme de la direction à trouver une solution pour chaque salarié impacté

- l'application des mesures d'accompagnement prévues dans les PSE signés en 2018 à *L'Alsace* et au *RL* (*GRLI* compris) pour les salariés licenciés de tous âges issus de ces titres qui n'accepteront pas de reclassement à Ebra Services. Pour les autres titres ce sont les PDV qui s'appliquent pour les plus de 57 ans et uniquement le minimum légal pour les plus jeunes
- la signature de l'accord par le président du groupe de presse, Philippe Carli

Lors de la séance plénière de relecture du 7 février, Valérie Noël a confirmé à l'oral les avancées obtenues par la CGT la veille. La prochaine étape est la transmission de l'accord finalisé par écrit suivant ces engagements et la mise à signature de l'accord cadre le 14 février.

La CGT rappelle qu'elle a fermement rejeté le projet Carli depuis le début. Comme l'a évoqué l'expert mandaté sur ce dossier, la place du pôle presse au sein du Crédit Mutuel a un intérêt stratégique plus que financier, sans compter que l'endettement des journaux génère des charges d'intérêts au profit du groupe bancaire. L'objectif d'atteinte de l'équilibre s'appuie principalement sur la réduction des effectifs et la mutualisation des fonctions alors que les ambitions de développement numérique ne sont pas à la hauteur et ne représentent que 6 % du chiffre d'affaires total (30,869 M€ réalisés en 2019). Le déficit du groupe de presse a été largement réduit depuis 2016-2017 et le Crédit Mutuel aurait pu décider de constituer Ebra de manière plus sociale et respectueuse des salariés, en mettant en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences bien en amont.

S'il est indéniable que, par rapport au projet Ebra Services originel, des avancées ont été obtenues grâce à la détermination de la Filpac-CGT, les risques sociaux, opérationnels et économiques sont encore bien présents. La direction a maintenant la responsabilité de réussir la mise en œuvre de ce projet qu'elle dit assumer pleinement. La CGT en assurera le suivi point par point, particulièrement ceux n'étant pas pleinement satisfaisants pour les salariés impactés.